



**HOP!** AIRFRANCE 

**OFFRE EXCEPTIONNELLE SUR LA CARTE D'ABONNEMENT**  
FRANCE - EUROPE - AFRIQUE DU NORD

Héliotropisme

## L'inégale répartition des services publics sur le territoire

Les fonctionnaires sont les plus nombreux (hors Ile-de-France) en Outre-mer, en Corse et d'une façon plus générale dans le sud du pays



©Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalte*

Dans une étude récemment publiée sur le site de Fipeco, j'examine si la répartition des services publics sur le territoire correspond aux besoins de la population, en retenant comme critère d'analyse le "taux d'administration", rapport entre le nombre de fonctionnaires et le nombre d'habitants. C'est un indicateur fruste car le nombre d'emplois publics et le nombre d'habitants sont eux-mêmes des mesures approximatives de l'importance des services publics et des besoins, mais ces chiffres ont le grand avantage d'être simples, fiables et récents.

Le taux d'administration est en moyenne de 72 agents publics pour 1 000 habitants en métropole en 2016. Il est particulièrement élevé en Ile-de-France (81), du fait des administrations centrales, et en Corse (80), mais il est encore plus élevé Outre-mer (85 pour 1 000). Ces cas atypiques mis à part, la région la plus dotée est PACA (74) et la moins dotée est Pays-de-la-Loire (64).

Si on met toujours à part les DOM, la Corse et l'Ile-de-France (pour les fonctionnaires d'État), l'écart est de presque 20 % entre la région la plus pourvue en fonctionnaires civils de l'État (PACA) et la moins pourvue (Pays-de-la-Loire) ; il est de 50 % entre la région la plus dotée en fonctionnaires publics locaux (PACA) et la moins dotée (Grand-Est) ; il est de 45 % entre la région la plus pourvue en fonctionnaires hospitaliers (Bourgogne-Franche-Comté) et la moins pourvue (L'Ile-de-France).

Au niveau départemental, hors DOM et Corse, les taux extrêmes se trouvent : en Haute-Vienne (91 fonctionnaires pour 1 000 habitants) et dans l'Ain (46) pour l'ensemble des trois fonctions publiques (hors Paris) ; en Ile-et-Vilaine (38) et en Vendée (18) pour les fonctionnaires civils de l'État (hors Paris) ; dans les Alpes-Maritimes (34) et dans l'Ain (16) pour les fonctionnaires territoriaux ; en Haute-Vienne (29) et en Seine-et-Marne (9) pour les fonctionnaires hospitaliers. Les écarts entre les taux d'administration les plus forts et les plus faibles sont donc de 1 à 2 ou même de 1 à 3 (hôpitaux).

“Les écarts entre les taux d'administration les plus forts et les plus faibles sont donc de 1 à 2 ou même de 1 à 3 (hôpitaux)”

Des études plus approfondies, au niveau du département ou du bassin de vie, sont nécessaires pour comprendre les déterminants de la localisation des emplois publics, si on ne se contente pas de l'héliotropisme des fonctionnaires pour l'expliquer (les plus nombreux, hors Ile-de-France, sont Outre-mer, en Corse, en PACA, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie). Il semble néanmoins, en première analyse, que la répartition des emplois publics ne correspond pas aux besoins et que le principe d'égalité devant le service public n'est pas respecté.

Ces statistiques montrent également que, contrairement à une opinion répandue, les départements ruraux ne sont pas systématiquement défavorisés. En particulier, ils sont souvent mieux pourvus en emplois publics hospitaliers que ceux de la région parisienne.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

## A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 18/01/2019

Catégories :

Services / Politique / Affaires publiques / Mécomptes publics /